



Différents avec le propriétaire d'un camping

Par **laurent36**, le **25/08/2010** à **10:39**

Bonjour,

j'ai loué mon mobilhome durant 5 semaine cet été pour un tarif de 2500 euros.

Mon loyer pour le terrain est de 2000 euros annuel.

le propriétaire du camping me retire la TVA à 19,6% sur mes 2500 euros, puis prend sa marge de 30%. Au final, je dois encore 900 euros au propriétaire du camping pour la location annuelle du terrain.

D'où ma question :

Je ne comprends pas pourquoi on me retire la TVA sur les semaines de location et est-ce que le propriétaire du camping a-t-il le droit de faire cela?

Pour information : j'ai demandé au propriétaire du camping pourquoi il me comptait la location en me retirant la tva, et sa réponse fût :

Nous ne pouvons pas reverser des loyers sur une TVA vue que nous sommes une SARL.

A-t-il raison?

Je vous remercie pour votre réponse.

M.Poncin Laurent